



A Treize-Vents, le 16/09/2021

Chers parents,

Cette année, le gouvernement a mis en place une aide à certaines familles en lançant le Pass'Sport.

Cette aide est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive.

Le Pass'Sport est valable pour une seule inscription par enfant dans un club.

Si vous êtes éligibles au Pass'Sport, merci de nous retourner votre courrier « Pass'Sport » **original avant le 30 septembre 2021** (par voie postale au secrétaire, adresse ci-dessous).

- Si un seul enfant est concerné, le FC SLMV conserve l'original
- S'il y a plusieurs enfants concernés dans une même famille, le FC SLMV raye sur l'original le nom du/des bénéficiaire(s) qui a/ont adhéré, ajoute le tampon du club et conserve une copie (l'original rayé sera rendu aux familles dans ce cas)

Ces documents devront être conservés par le club durant toute l'année sportive.

Le FC SLMV n'encaissera les règlements des inscriptions qu'après remboursement des 50€, à partir de fin octobre 2021 :

- Etape 1 : Remboursement du club par l'état
- Etape 2 : Remboursement des 50€ par le club par chèque à votre ordre
- Etape 3 : Encaissement du chèque d'inscription par le club

En vous remerciant par avance de votre compréhension.

Sportivement

Le bureau du FC St Laurent Malvent

Adresse secrétariat :

Emmanuel Vincendeau
Secrétaire FC St Laurent Malvent
9 rue des boisselées
85590 Treize-Vents